



RANDONNEE MOTO du SAMEDI 9 JUIN 2018 à MONGAUZY (33)

Le Réveil Mongauzin organise une randonnée motos
sur circuit fermé de 8 km.

PROGRAMME :

8h : Accueil des participants et contrôles
(Carte grise, permis, assurance **OBLIGATOIRE**)
8h30 : Briefing
9h : Départ sur le circuit
12h - 13h30 : Repas
17h : Fin

Nombre de participants limité

TARIFS :

Rando journée + Repas du midi : _____ x 20 €
Repas accompagnateur : _____ x 8 €
Total : _____ €

Bulletin d'inscription (à retourner avant le 30 Mai 2018)

Participant :

Nom : _____ Prénom : _____
Adresse (Complète) : _____
Mail : _____ @ _____
Téléphone : ____ - ____ - ____ - ____ - ____
Permis N° : _____ Catégorie : _____

Moto :

Marque : _____ Type : _____
Cylindrée : _____ N° d'immatriculation : _____
Société d'assurance : _____ N° de Police : _____

Bulletin dûment complété et signer à renvoyer avec le règlement à l'ordre du « Réveil Mongauzin » et une enveloppe pré-timbrée à l'adresse suivante : « Mme Beylard Virginie 1 bis les Guillemeaux 33190 Mongauzy ».

REGLEMENT :

Le déroulement de la randonnée et l'état des véhicules est soumis au strict respect du code de la route. En outre, les véhicules devront être homologués, immatriculés et assurés sous peine d'exclusion sans remboursement.

Les désistements au delà du 4 juin 2018 ne donneront pas droit au remboursement (hors certificat médical).

La randonnée n'est pas une compétition : aucun temps n'est imposé, aucun classement n'est établi.

Chaque participant s'engage à se soumettre aux éventuelles directives de l'organisation, qui pourraient intervenir au cours de la manifestation.

Le parcours sera encadré par des bénévoles de l'association, qui à tout moment se réserveront le droit de stopper et d'exclure définitivement sans remboursement, tout participant ne respectant pas le règlement et qui mettrait en danger autrui par son comportement.

Chaque participant s'engage à ne donner aucune poursuite envers l'association, les propriétaires et la commune en cas de dommages corporels ou matériels.

Il est rappelé que le droit de passage accordé par les propriétaires et la commune n'est valable que pour la journée du 9 juin 2018. Emprunter le parcours à tous autres moments est passible de poursuites.

Pour des raisons de conditions climatiques, l'association se réserve le droit d'annuler la manifestation.

Fait à _____ le _____

Signature (mention « lu et approuvé en manuscrit »)

Rendez-vous le 9 juin 2018 à 8h00 au 4 Rossignol Sud à Mongauzy (44.571363 , 0.039639)